RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-LETTRE-000207-19/04/2013
Date de publication : 19/04/2013

Lettre Type / Modèle

LETTRE - TVA - Attestation d'accord d'un membre pour le régime de consolidation au sein d'un groupe du paiement de la taxe sur la valeur ajoutée et des taxes assimilées

Je soussigné (nom, prénom), agissant en qualité de (qualité) de la société (désignation du membre), dont le siège social est à (ville, adresse), autorise la société (désignation du redevable), dont le siège social est à (ville, adresse), à se constituer seule redevable de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et des taxes, contributions et redevances déclarées sur l'annexe à la déclaration prévue au 2 de l'article 287 du code général des impôts (CGI), dues par la société (désignation du membre) sur l'ensemble de ses opérations, en vue du paiement consolidé de la TVA et des taxes assimilées dues par l'ensemble des membres du groupe, conformément aux dispositions de l'article 1693 ter du CGI.

L'accord donné par la société (désignation du membre) est valable pour la durée d'application de l'option exercée par le redevable du groupe désigné ci-dessus.

Fait à..., le...

Le (qualité)

(signature)

(nom, prénom)

Commentaire(s) renvoyant à ce document :
TVA - Régimes d'imposition et obligations déclaratives et comptables - Obligations et formalités déclaratives - Déclaration des opérations réalisées et paiement de l'impôt - Consolidation au sein d'un groupe du paiement de la taxe sur la valeur ajoutée et des taxes assimilées